

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 23 novembre 2011**

L'an deux mille onze, le vingt-trois novembre à 22 h 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Lévis-Saint-Nom, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne GRIGNON, Maire.

Etaient présents :

MM. ALISSE, JOST, MOREL, Adjoints au Maire,  
Mmes BERGANTZ, DAVID, DORMOIS, FEUVRIER, RIBAUT,  
MM. MAGNE, MUESSER, VANDEWALLE,  
Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents représentés :

Mme BINDER représentée par Monsieur MOREL  
Mme BUCHER représentée par Madame BERGANTZ  
M. CHEVY représenté par Monsieur JOST  
M. LEGAY représenté par Monsieur MUESSER

Etait absent :

M. DA SILVA

Secrétaire : Monsieur MUESSER

**ORDRE DU JOUR :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Intercommunalité
- Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur MUESSER est désigné secrétaire de séance.

**2011- 51- INTERCOMMUNALITE : PROPOSITION D'AMENDEMENT AU PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DES YVELINES**

Madame le Maire rappelle que la loi n°2010-1563 de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 a prévu l'élaboration et l'adoption d'un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) avant le 31 décembre 2011.

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale se réunira le 28 novembre prochain pour se prononcer sur les amendements proposés au schéma du Préfet.

Le Conseil municipal,

Vu la loi n°2010-1563 de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 qui prévoit l'élaboration et l'adoption d'un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) avant le 31 décembre 2011.

VU la délibération du Conseil Municipal du 31 mars se prononçant sur le projet d'intercommunalité et décidant d'intégrer soit la communauté de commune Plaines et Forêts d'Yveline sous condition d'une fusion avec la communauté de communes des Etangs, soit la future communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse sous condition d'un régime fiscal dit de fiscalité professionnelle unique,

VU le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Yvelines (SDCI) transmis par le Préfet prévoyant une intégration de Lévis Saint Nom au périmètre de la communauté de communes Plaines et Forêts d'Yvelines élargie,

VU la délibération du 7 juillet 2011 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Yvelines proposé par Monsieur le Préfet rattachant la commune à la communauté de communes Plaines et Forêts d'Yveline tout en décidant de poursuivre les études et réflexions en cours autour du projet d'intercommunalité de la haute Vallée de Chevreuse, afin de clarifier notamment son projet et son choix de régime fiscal,

APRES avoir organisé une réunion publique pour mieux appréhender les aspirations des lévissiens, accueilli les Présidents de la communauté de communes Plaines et Forêts d'Yveline et du SIVOM de Chevreuse, venus présenter au Conseil Municipal les projets et modalités de fonctionnement des intercommunalités,

Après en avoir délibéré, à la majorité, 13 pour (dont 3 votes par procuration), 3 abstentions (dont 1 vote par procuration),

**DECIDE** de solliciter de la part de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale une modification du projet de schéma intercommunal, permettant de rattacher la commune de Lévis Saint Nom au périmètre de l'intercommunalité de la Haute Vallée de Chevreuse.

#### **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Aucune décision.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Affiché le 24 novembre 2011